

1967

Ursula Biondi et son fils: premiers contacts à la prison de Hindelbank (BE).



# Fille mère derrière les barreaux

*A 17 ans, coupable d'être enceinte d'un homme plus âgé, Ursula Biondi a passé une année en prison. Quarante ans après, elle ose parler de cette étape infamante.*

TEXTE FABIENNE ROSSET

Installée sur la terrasse d'un café lausannois, Ursula Biondi attire les regards. Le serveur n'a d'yeux que pour elle, quinquagénaire pétillante qui évoque avec chaleur sa maison du sud de la France. Les civilités passées, le visage d'Ursula s'assombrit. Car elle est là pour parler d'un sujet grave. L'histoire de sa vie qu'elle veut rendre publique pour partager le fardeau qu'elle traîne depuis quarante ans. «Je veux vous raconter l'année que j'ai passée à la prison bernoise de Hindelbank, sans avoir été jugée, à 17 ans. Parce que j'étais enceinte et parce qu'on voulait protéger mon bébé.»

Une expérience infamante dont elle a encore de la peine à parler. «C'était inhumain de la part des autorités de me placer parmi des meurtrières. Depuis cette année 1967, il y a une barrière entre la société et moi. Quand on dit qu'on a été en prison, on est catalogué, peu importent les circonstances.» Découverte dans le reportage diffusé sur SF1 en avril dernier (*Ein Leben lang bestraft - Das Leiden der administrativ versorgten Ursula Biondi*, d'Astrid von Stockar), son histoire ressemble au scénario d'un mauvais film.

Ursula n'a jamais été un ange. Petite, elle avait au fond de ses yeux bleus des

milliers de questions qu'elle brûlait de poser. Face à elle, un père brutal. Elle a 11 ans quand le destin familial s'emballe. Blonde radieuse aujourd'hui, elle était brune ardente dans sa jeunesse. Origines italiennes obligent. Ce sont justement ces origines qui sèment la zizanie lorsque le Zurichois conservateur et isolationniste Fritz Meier lance en 1961 l'Action nationale contre la surpopulation étrangère, en réaction à l'arrivée massive de travailleurs étrangers. Les Italiens surtout. Alors que sa famille est installée en Suisse depuis 1897, le projet d'une naturalisation vient envenimer les relations entre le père et sa fille. «Je ne devais plus parler aux garçons ni sortir après l'école. On nous traitait de sales Ritals.» S'ensuivent des fugues à répétition, des séjours en foyer, le renvoi à la maison... Jusqu'au jour où elle part pour de bon, la veille de ses 16 ans. C'est autour d'un baby-foot qu'elle rencontre le futur père de son enfant. «Je lui ai dit que je ne voulais plus rentrer chez moi. C'était un gentleman, il m'a offert un toit.» Une relation se noue entre les deux jeunes que sept ans séparent. Divorcé, il doit attendre deux ans avant de se remarier et, à l'époque, hors de question de vivre en concubinage. Le couple fuit en Italie, où Ursula tombe enceinte. «A Gênes, j'ai dû aller à l'hôpital. Comme j'étais recherchée par Interpol, je me suis fait renvoyer en Suisse.»

## Avec les criminelles

Pour l'éloigner de son ami et protéger son enfant à naître, on l'expédie à la prison pour femmes de Hindelbank. «Mes parents voulaient un lieu duquel je ne puisse pas m'échapper, avec une éducation à la dure. Ils n'avaient aucune idée d'où j'allais réellement.» Une confiance aveugle des parents et un enfermement qui va leur coûter des milliers de francs. Ursula se retrouve parmi des criminelles, ayant tué leur compagnon à coups de hache ou assassiné sans regret. Malgré sa grossesse, elle est assignée au nettoyage. Derrière les barreaux, elle attend que son amoureux vienne la chercher, comme il le lui a promis. Il n'est jamais venu, mais ses illusions ont sauvé Ursula. Pour un temps.

Et puis surgissent les contractions. Seule dans sa cellule, elle frappe contre les murs pour donner l'alerte. On la transfère à l'hôpital pour accoucher et son fils lui est

«C'EST COMME SI J'AVAIS ÉTÉ DANS UN CERCUEIL DONT LE COUVERCLE N'ÉTAIT PAS TOUT À FAIT FERMÉ.»

immédiatement ôté. «J'ai vu à côté de moi une feuille qui stipulait de ne pas me montrer le bébé, car il était destiné à l'adoption! Mais je n'avais rien signé.» On lui bande les seins pour empêcher la montée de lait et on la place dans une chambre avec des mères d'enfants mort-nés ou handicapés. Ursula crie pour qu'on lui rende son bébé. «J'ai eu le droit de le voir dix minutes par jour.» A sa sortie, alors qu'elle veut prendre son fils des bras du médecin-chef, celui-ci soulève l'enfant hors de sa portée en disant: «Dis adieu à ta mère!» Détruite, Ursula retrouve sa cellule. «Je n'avais plus aucun avenir.»

Ce n'est que trois mois plus tard qu'elle revoit son fils, grâce à une bonne sœur et à une assistante sociale. «Il nous a fallu trois semaines pour qu'on se reconnaisse mon bébé et moi.» Cinq mois plus tard, sa mère la fait libérer. On l'envoie à Brunnen avec son fils dans une maison pour jeunes mères. Elle s'en échappera en mai 68... Dès lors, elle choisit de maîtriser son destin. La suite de l'histoire – ses mariages, son deuxième enfant, sa carrière – lui appartient. Ce qui lui importe, c'est de se faire la porte-parole de celles qui n'ont pas eu sa chance. Certaines ont passé leur vie à chercher leur enfant en vain. Elle-même attendra que son fils ait 30 ans pour oser lui parler de l'épisode Hindelbank.

Hormis son cercle d'intimes, personne n'est au courant. En 2002, elle publie son histoire dans un livre, *Geboren in Zürich* (Ed. Cornelia Goethe). «Tout a été mis en

doute. Je ne savais pas comment être entendue.» C'est grâce à Dominique Strebel, un journaliste du magazine suisse allemand *Beobachter*, que tout s'accélère en 2008. Suite à l'article, des personnes au vécu similaire se manifestent (le site [www.administrativ-versorgte.ch](http://www.administrativ-versorgte.ch) accueille leurs témoignages). Et les dossiers de milliers de mineurs placés comme Ursula en «internement administratif» à Hindelbank de 1942 à 1981, parce qu'on ne savait pas quoi faire de jeunes un peu rebelles, sortent de leur sommeil. La conseillère nationale socialiste Jacqueline Fehr s'intéresse à l'affaire: elle dépose une interpellation au Conseil fédéral, fin mai 2009, pour demander que ces cas d'emprisonnement soient reconnus et que des excuses officielles soient présentées à ces destins brisés. Mais, pour une Ursula qui a su sortir plus forte de son histoire, combien sont déjà partis en emportant leur lourd secret?

2009

Quarante ans après son internement et sept ans après la publication de son récit, Ursula Biondi veut continuer à se battre.



## AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE, ENFERMÉS MAIS PAS JUGÉS

■ **Côté suisse**, l'internement administratif de mineurs et d'adultes déviants (abus d'alcool, oisiveté, grossesse illégitime) n'ayant commis aucun crime était fréquent au XX<sup>e</sup> siècle. L'historienne bernoise Tanja Rietmann a étudié les cas de son canton et s'est penchée sur 207 dossiers qui dormaient aux archives (2493 ont été détruits). «La mise en détention n'était pas ordonnée par un juge, mais par l'administration, et les «internés» n'avaient aucun droit de faire appel», dit-elle. Chaque canton avait sa pratique, selon les bases légales en vigueur.

■ **Côté romand**, dans le cadre de ses recherches sur les enfants placés entre 1930 et 1970 et sur la stérilisation, l'historienne Geneviève Heller n'a pas trouvé de cas correspondant à Ursula Biondi. Mais elle confirme que les filles de condition sociale et familiale précaire, psychologiquement défaillantes (ou considérées ainsi), étaient exposées à des mesures sévères lorsqu'elles se trouvaient enceintes, surtout de manière illégitime: avortement, stérilisation, placement de l'enfant, internement en maison de correction, hôpital psychiatrique ou prison...